

JEUDI
13 MAI
2021


B!NGOAL
Cycling Cup

CIRCUIT DE
WALLONIE

CHARLEROI - CHARLEROI

LIVRE
DE ROUTE

3



R. LEONE



TABLE DES MATIÈRES

Edito 3

INTRODUCTION 4

La course 5

PLANS UTILES 6

Départ & Arrivée 8

Le Parcours 10

L'itinéraire 12

ÉDITION 2021 14

2 Composition du Collège..... 15

L'organisation 16

Classement actuel..... 16

Protocole..... 18

Centres hospitaliers..... 18

Palmarès 19

Équipes 20

Règlement particulier..... 22

Règlement Coupe de Belgique 2021 24

Partenaires..... 26



Édito

« En cette période de crise sanitaire, nous nous réjouissons de mettre sur pied, une fois encore, de manière sûre notre évènement cycliste.

La Ville de Charleroi accueillera une fois de plus le « Circuit de Wallonie » avec plusieurs équipes de haut niveau.

Une épreuve pour laquelle le départ et l'arrivée seront malheureusement à huis clos. Je vous invite donc à suivre la course en direct TV à partir de 15h30 sur la RTBF mais aussi sur la VRT et Eurosport.

Nous remercions la ville de Charleroi qui soutient notre épreuve pour sa 54ème édition dans son entièreté logistique et sécuritaire.

Cette année l'épreuve empruntera nos belles routes wallonnes en passant par Thuin, Ecaussinnes, La Louvière, Binche, Beaumont, les Lacs de l'Eau d'Heure, Walcourt, avant de revenir sur nos circuits locaux à Charleroi.

Nous remercions toutes les zones de polices pour leur formidable collaboration.

3

Toute cette organisation ne fonctionnerait pas si elle n'était pas orchestrée par un comité organisateur dévoué.

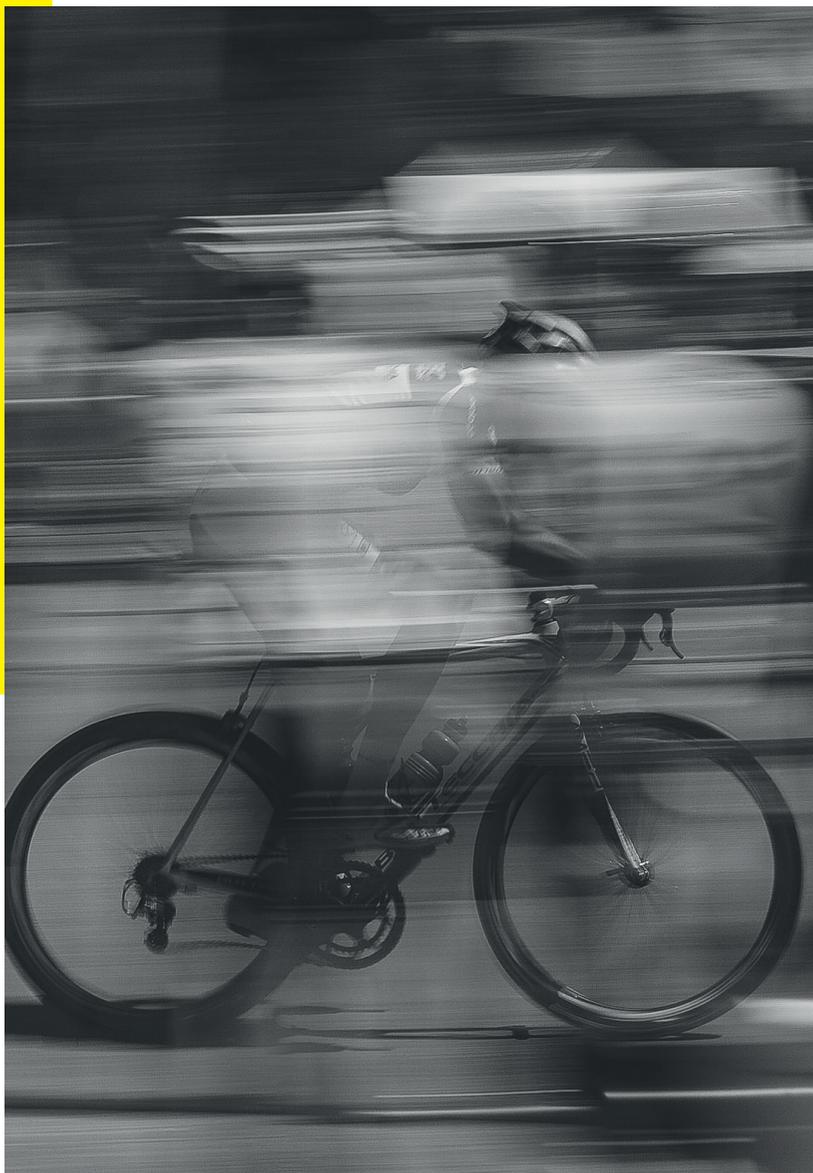
Compétition incontournable depuis 54 ans dans le monde du cyclisme, ayant accueilli à leurs époques des champions comme, Tom Boonen, Peter Van Petegem, Rik Verbrugghe, Johan Van Summeren, le « Circuit de Wallonie – Ville de Charleroi » est une référence en la matière.

Comme d'habitude le « Circuit de Wallonie – Ville de Charleroi » couronnera un grand champion de demain.

Salutations Sportives,

F. La Paglia
Directeur Général »

INTRODUCTION



Maico Amorim



1

LA COURSE

Pour sa 54^{ème} Édition, le Circuit de Wallonie combine, une fois de plus, difficultés et patrimoine wallons.

Le départ sera donné de la Ville de Charleroi (Mont-Sur-Marchienne) à 13h30 pour se diriger vers Thuin (Anderlues) direction rectiligne vers Seneffe et le zoning de Feluy.

L'épreuve continuera sa traversée en passant par la Ville de La Louvière via Besonrieux et les deux Houdeng. Lors de l'emprunt de la N55, la prise de vue aérienne des Ascenseurs Hydrauliques du Canal du Centre -patrimoine mondial de l'UNESCO -sera possible. Ceux-ci permettent aux bateaux de franchir une dénivellation de 66 mètres afin de rejoindre Trivières et Péronnes-lez-Binche ; où sera placé la première zone de ravitaillement.

5

Le parcours évoluera vers Binche, ville célèbre pour son carnaval mais aussi pour ses remparts (XIV siècle). La course s'échappera vers la route de Merbes-Erquelettes pour arriver à Beaumont. La suite de la compétition se déroulera aux Barrages de l'Eau d'Heure ainsi que par la terrible traversée de la ville médiévale de Walcourt (province de Namur).

Le retour et l'entrée sur les circuits locaux s'effectueront par les villes de Nalinnes et de Ham-sur-Heure afin de rejoindre le premier passage sur la ligne après 162 km.

Les circuits locaux seront ponctués par la montée de la rue de la Bruyère (côte du champ de course) qui déterminera certainement un beau vainqueur une fois de plus.

Plans utiles



JAGUAR

R. LEONE







DÉPART & ARRIVÉE

VENANT
A54 BRUXELLES

VENANT
E42 MONS

SIGNATURE



SIGNATURE DE DÉPART
De 12h30 à 13h20.
Podium près du Show- Room R.Leone
– Rue du cerisier, 80 à Mont sur
Marchienne (PAR EQUIPE)

ZEBRA TALENT
CLUB HOUSE



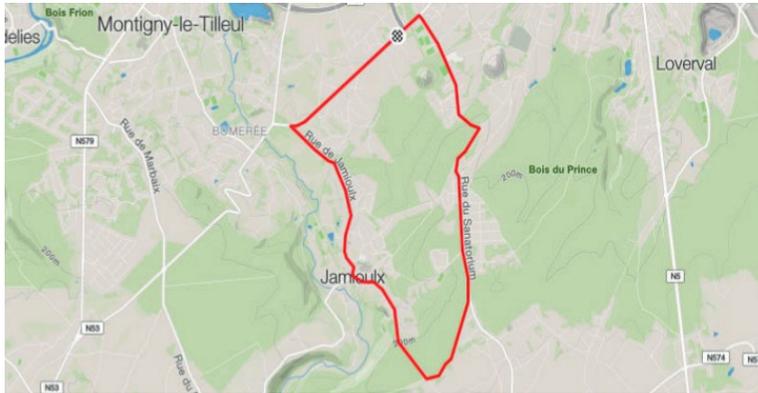
VENANT
E42 LIÈGE - NAMUR

PERMANENCE
DÉPART

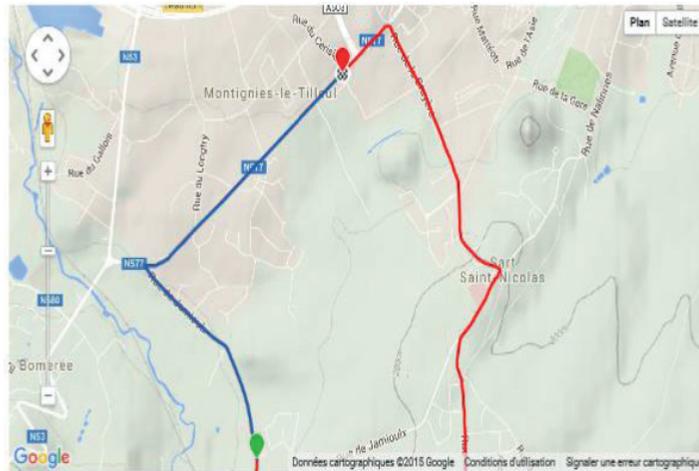
Haute Ecole
Provinciale
de Charleroi -
Université du
Travail -
Catégories



LE CIRCUIT LOCAL



LES 3 DERNIERS KILOMÈTRES



L'ITINÉRAIRE

KILOMETR.		LOCALITES		MOYENNE	
		MONT SIMARCHIENNE			
KM -	KM +			44Km/h	46km/h
194,2	0,0	MONT S/ MARCHIENNE	Devant le garage "JAGUAR" Roberto LEONE sur la N577 rue de Marcinelle	13h30	13h30
194,2	0,0	MONTIGNY LE TILLEUL 	AG,route de Bomerée , DEPART OFFICIEL	13h35	13h35
192,1	2,1		Route du M de bomerée traverser 1'RP tout droit	13h38	13h38
189,9	4,3		Au 2' RP tout droit	13h41	13h41
187,7	6,5	GOZEE	Place de Gozée A Droite Rue de Thuin	13h43	13h43
184,0	10,2	THUIN	Tout droit par le centre et contourner par les ramparts passer sur le canal	13h48	13h47
180,2	14,0		Remonter par la N59 direction de Lobbe toujours tout droit	13h53	13h52
178,5	15,7	LOBBES	Traverser les Ronds Points direction Anderlues N59	13h56	13h55
174,2	20,0	ANDERLUES	Carrefour N90/N59,carrefour tout droit,	14h02	14h01
171,6	22,6	PIETON	Rester sur la N59	14h05	14h04
168,2	26,0	MORLANWELZ	Tout droit sur la N59 direction Chapelle Lez Herlaimont	14h10	14h08
167,2	27,0	CHAPELLE LEZ HERLAIMONT	Rester sur la route N59, Traversée du Rond Point "Marie la guerre", tout droit dir. Nivelles/Seneffe	14h11	14h09
164,2	30,0	SENEFFE	Tout Droit sur la N59 passer les 6 ronds points	14h19	14h17
157,2	37,0	FELUY	Tout Droit N59	14h25	14h23
153,3	40,9	MARCHE LEZ ECAUSSINES 	Tourner AG chemin des triboureaux puis 1' à gauche rue de scouffleny jusque rue de nivelle puis entrer dans la Zone industrielle FELUY zone C, Rue de la Ghellerée, chemin Royale, chaussée de la Résistance, Rue Pierre Lefèvre	14h30	14h27
147,6	46,6	BESONRIEUX	AG direction Bois de courrière, rue de Mignault, AD rue de l'Yser	14h37	14h35
144,1	50,1	HOUDENG GOEGNIES	Chemin de Familleureux, gare autoroutière tout droit	14h42	14h39
142,2	52,0	HOUDENG GOEGNIES	Rue du cimetière tout droit place des trieux AD aux feux puis chaussée Pont du sart Tout Droit	14h45	14h42
139,9	54,3	HOUDENG AIMERIES	Tout Droit jusqu'au rond point du canal ensuite AG direction N55 Vers Trivière.	14h48	14h45
134,9	59,3	TRIVIERE	Continuer tout droit aux feux sur la N55	14h55	14h52
133,4	60,8	PERONNES LEZ BINCHE	Au Rond Point tout droit sur la N55, au 2' Rond Point PRENDRE 2ème à droite rue des mineurs et ensuite 3' Rond Point tout droit chemin à Carrosse, rue Saint Pie sur la N55, Traverser 4ème Rond Point et au 5ème Rond Point 1' A droite avenue Marie José	14h57	14h53
129,2	65,0	BINCHE	Tout Droit jusqu'au fond puis à droite avenue wanderpepen puis 2ème à gauche rue de Merbes	15h02	14h59
127,1	67,1	BINCHE	Direction Merbe le Château ZONE RAVITO	15h05	15h01
125,5	68,7	BUVRINNE - ESTINNES	Tout droit Rue de Merbes	15h07	15h03
116,8	77,4	MERBES LE CHÂTEAU	Rue de Merbes, Route Provinciale, Rue de Binche, Rue du Moulin suivre N561	15h19	15h14
113,8	80,4	ERQUELINNES	Suivre rue Saint Martin jusqu'au rond point AG	15h23	15h18
111,4	82,8	SOLRE SUR SAMBRE	Tout droit N40 Direction Beaumont	15h27	15h22
108,4	85,8	MONTIGNIES St-CHRISTOPHE	suivre route de Mons N40 Direction Beaumont	15h31	15h26
107,3	86,9	THRIMONT	Rond Point 1' AD	15h32	15h27
103,0	91,2	BEAUMONT	Avant l'entrée de la ville à gauche rue de la régence AG rue de l'esplanade et AG N40 direction philippeville suivre chaussée Fernand Deliege, route capitaine,	15h38	15h33
101,0	93,2	SOLRE ST GERY	Tout droit direction N40	15h41	15h36
98,4	95,8	BARBENCON	suivre N40 Chaussée de philippeville, chaussée de Beaumont.	15h45	15h40
93,7	100,5	BOUSSU LEZ WALCOURT	A Droite direction Cerfontaine N589 vers la route des Barrages, Hameau du Poncia	15h51	15h46

87,6	106,6	LAC DE L'EAU D'HEURE	toujours tout droit sur le barrage Hameau du Poncia, rue d'Oupia, N589 Hameau du Badon	15h59	15h54
84,7	109,5	FALEMPRISE	AG N978 toujours tout droit vers rue des haies, rue des barrages toujours tout droit coupe la N40 et continuer tout droit	16h03	15h58
80,2	114,0	WALCOURT	Continuer sur la N978 rue des barrages	16h09	16h04
77,7	116,5	WALCOURT	A droite au Magasin Carrefour Market rue des Forges vers Walcourt Centre, 1° A gauche vers le domaine de PUMONT (côte à 20%) - DEVIATON DIRECTEUR SPORTIF	16h13	16h07
73,7	120,5	WALCOURT	1° A Gauche jusqu'au Sommet - ATTENTION Descente Dangereuse 1° A Gauche jusqu'en bas puis à Gauche rue des forges, AG rue des Ry de Ry AD Rue des Bergerie AD Rue de Fraire AD Rue Saint Pierre (courte descende sinueuse)	16h16	16h09
70,2	124,0	WALCOURT	AG rue de la Montagne direction la Grand Place de Walcourt a gauche passage devant la basilique, A droite rue Toffette (Côte à 14%) Rue du Calvaire A gauche rue de Sault Poquet	16h24	16h12
67,7	126,5	VOGENEE	AD Rue de Daussôit, rue du Patard, Place du Trieux, AG rue du Trieux Paucot, Rue Voyau VIRAGE DANGEREUX AG Bois des Restins, rue D'Yves AD rue du monument - PASSAGE sous Petit Tunnel hauteur 3,25m - continuer sur la rue des Genets, au fonds à Droite rue Saint Pierre, rester sur la droite Rue de Fraire (Côte à 8%) Continuer tout droit rue de Bailleux.	16h28	16h16
61,7	132,5	FAIROUL	1° à A gauche rue des Jonquilles, A Gauche rue du Four N932 2° a Droite rue du Vetia (DESCENTE !!!) en bas vers la droite routes des barrages N978	16h41	16h28
57,7	136,5	CHASTRES	Rester sur la N978 Pont des Diables puis AG route de Bonnières		
53,2	141,0	THY-LE-CHATEAU	Route de Bonnières jusqu'au Rond Point 1° à Droite rue du Fourneau puis AG rue du Chéniat tenir sa gauche rue du Grand Chemin A gauche puis A droite rue des maronniers (Pavés) Place de l'Eglise, a droite rue de la Thyria, a droite rue de versailles (côte 14% - passage étroit) , tout droit rue de l'Institut LM en haut a droite rue de Namur	16h54	16h40
47,2	147,0	NALINNES	AG rue de Nalennes, rue Laval, AG rue du Hameau, AD rue de la Dime, AG rue du Dépôt AD rue de Marcinelle AG Chemin du Haut Bruard tout droit	17h04	16h49
40,7	153,5	HAM SUR HEURE	tout droit rue de Nalennes, 2° à AD au RP rue des déportés, rue de Jamioux au bout droite à droite chaussée de thuin	17h10	16h57
32,4	161,8	MONT-SUR-MARCHIENNE	Chaussée de Thuin 1 er passage sur la ligne d'arrivée	17h16	17h07
			AD, rue de la bruyère, AD rue de Nalinne, AG rue du Sanatorium au Rond Point a droite rue des septes petites		
		HAM SUR HEURE	AD rue de nalennes, 2° à AD au RP rue des Déportés, rue de Jamioux au bout tourner à droite Chaussée de Thuin		
21,6	172,6	MONT-SUR-MARCHIENNE	Chaussée de Thuin 2 er passage sur la ligne d'arrivée GOLDEN KILOMETRE	17h31	17h20
			AD, rue de la bruyère, AD rue de Nalinne, AG rue du Sanatorium au Rond Point a droite rue des septes petites		
		HAM SUR HEURE	AD rue de nalennes, 2° à AD au RP rue des Déportés, rue de Jamioux au bout tourner à droite Chaussée de Thuin		
10,8	183,4	MONT-SUR-MARCHIENNE	Chaussée de Thuin 3 er passage sur la ligne d'arrivée	17h46	17h33
			AD, rue de la bruyère, AD rue de Nalinne, AG rue du Sanatorium au Rond Point a droite rue des septes petites		
		HAM SUR HEURE	AD rue de nalennes, 2° à AD au RP rue des Déportés, rue de Jamioux au bout tourner à droite Chaussée de Thuin		
0,0	194,2	MONT-SUR-MARCHIENNE	ARRIVEE	18h01	17h47

3^e Édition 2021

14



COMPOSITION DU COLLÈGE

Président

ENZI Christopher (AUT – UCI)
+43.664.16.000.18
enzi.christopher@gmail.com

Directeur de course

LA PAGLIA Franco + 32 475 87.98.91

Commissaires

- Jean-Pierre Coppenolle (com.2)
+32 477/22.11.36
- Laurent Genetelli (com.3)
+32 495/18.84.98
- Sébastien De Mey (com.4)
+32 473/28.19.57

Juge à l'arrivée

Pascal Eeckhout +32 496/55.18.39

Commissaires moto

- Henri Courroux +32 471/39.21.55
- Yvette Messin +32 477/17.00.09

Covid commissaire

Eric Follon +32 478/76.35.11

Délégué technique

Henri Courroux +32 471/39.21.55

Radio Tour

Michel Havelange +32 475/65.07.92

Fréquence

Kan 1-164.63125

Radio communications

Freddy Havelange +32 475/44.73.72

Informant moto

Rudy Plomb +32 479/36.21.57

Photo-finish

Michel Malice +32 474/66.03.77

Médecin de course

Docteur Meert +32 496/62.13.32

L'ORGANISATION

LA PAGLIA FRANCO

Directeur Général
E-mail : francesco.lapaglia66@gmail.com
+32 475/87.98.91

GARCIA ANTONIO

Président
E-mail : garcia.antonio@skynet.be
+32 475/72.22.00

DALGAL WALTER

Responsable Technique « Circuit »
E-mail : walterdalgal@hotmail.com
+32 475/29.92.59

EEREBOUT JAN

Responsable sécurité
E-mail : jan.eerebout@motorbegeleiding.com
+32 475/42.79.49

LA PAGLIA GLORIA

Protocole Podium Après course
E-mail : gloria.lapaglia@hotmail.com
+32 477/28.84.55

CALUCCI LINA

Organisation Suiveur
E-mail : lina.calucci@hotmail.com
+32 474/61.41.39

LEONE ROBERTO

Président d'honneur
E-mail : roberto.leone@circuitdewallonie.be
+32 475/42.24.46

VANDEMBERG ERIC

Secrétaire/Coordinateur COVID-19
E-mail : vdbcastor@yahoo.fr
+32 494/11.43.99

LUDGER CASTIN

Public relation
E-mail : ludger2000@hotmail.com
+32 497/52.21.06

MULLIER JORDAN

Logistique Générale Départ/Arrivée
E-mail : jooordan59@gmail.com
+33 6/34.41.09.15

DEGUIDE LOUIS

Intendance Circuit
E-mail : louis.deguede@gmail.com
+32 474/26.76.39

LA PAGLIA VICTORIA

Responsable Communication
E-mail : victoria.lapaglia@hotmail.com
+32 477/28.84.50

16

CLASSEMENT ACTUEL

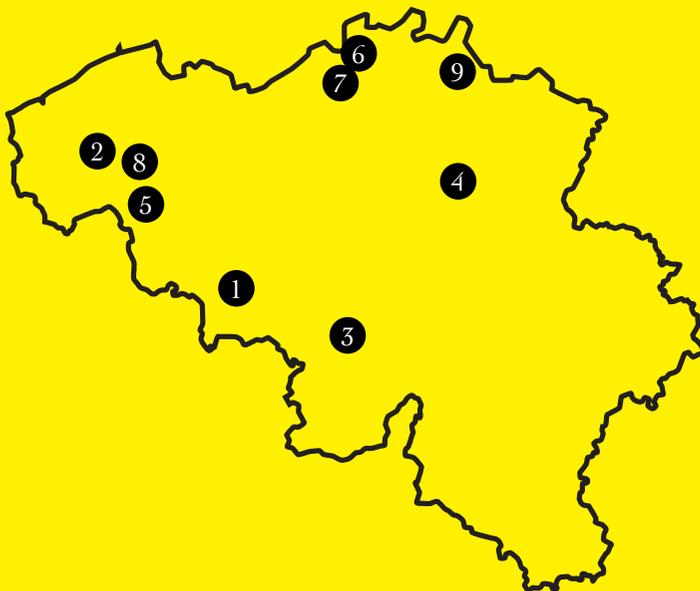
- 1 (33 ptn.).....Tim Merlier (Alpecin-Fenix)
- 2 (21 ptn.).....Timothy Dupont (Bingoal-WB)
- 3 (15 ptn.).....Sep Vanmarcke (Israel Start-Up Nation)
- 4 (14 ptn.).....Mark Cavendish (Deceuninck-Quick-Step)
- 5 (14 ptn.).....Rasmus Tiller (Uno-X)





B!NGOAL
Cycling Cup

www.bingoalcyclingcup.be



1. LE SAMYN - 2 MARS 2021
2. GP MONSERE - 7 MARS 2021
3. CIRCUIT DE WALLONIE - 13 MAI 2021
4. DWARS DOOR HET HAGELAND - 5 JUNI 2021
5. GP MARCEL KINT - 20 AOUT 2021
6. SCHAAL SELS MERKSEM - 22 AOUT 2021
7. ANTWERP PORT EPIC - 12 SEPTEMBRE 2021
8. KAMPIOENSCHAP VAN VLAANDEREN - 17 SEPTEMBRE 2021
9. MEMORIAL R. VAN STEENBERGEN - 10 OCTOBRE 2021

PROTCOLE

Réunion des directeurs sportifs

Jeudi 13 Mai 2021 à 10h.

Complexe de l'Asie, 4 rue de l'Asie à Marcinelle.

Réunion Sécurité avec WPR et Police de Charleroi

Mardi 11 mai à 20h par visioconférence.

Complexe de l'Asie, 4 rue de l'Asie à Marcinelle.

Signature feuille de départ

Jeudi 13 Mai 2021 de 12h30 à 13h20.

Podium près du Show- Room R.Leone
– Rue du cerisier, 80 à Mont sur Marchienne (PAR EQUIPE).

Permanence départ

Jeudi 13 Mai 2021 8h30 à 10h.

Complexe de l'Asie, 4 rue de l'Asie à Marcinelle.

Tél. : +32 494/11.43.99

Distance et heure de départ / arrivée

194,2 km et le départ en cortège à 13h30. Arrivée prévue vers 17h45

Ravitaillement poste fixe

Km 65 sur la route Provinciale à Binche.

Km 157 à chaussée de Thuin à Mont Sur Marchienne.

Services de sécurité

Police Fédérale (WPR).

Police communale de Charleroi

Equipe de 30 Motos drapeaux jaunes.

Vestiaires départ / arrivée

Inaccessibles dû à la crise COVID-19.

Service Presse

Guy Vermeiren +32 477/47.77.31

A partir de 9h à la permanence départ.

Résultats / Permanence arrivée /

Contrôle antidopage

Rue du cerisier, 80 Garage R.Leone à Mont Sur Marchienne.

Tests COVID-19 / Dr. Hans Bekkers

Jeudi 13 Mai 2021 à partir de 8h.

Complexe de l'Asie, 4 rue de l'Asie à Marcinelle.

18

CENTRES HOSPITALIERS

I IMTR

Rue de Villers, 1
6280 LOVERVAL
+32 71/10.61.00

I GRAND HOPITAL DE CHARLEROI

Site Notre-Dame - Grand rue, 3
6000 CHARLEROI
+32 71/10.20.00

I HOPITAL DE TIVOLI

Avenue Max Buset
7100 LA LOUVIERE
+32 64/27.11.61

I CENTRE HOSPITALIER DE LOBBES

Rue de la Station, 25
6540 LOBBES / +32 71/59.92.11



PALMARÈS

1966

ROSIERS Roger

1967

SCHOETERS Joseph

1968

SCHOETERS Joseph

1969

CRAPEZ Joseph

1970

ABBELOOS Willy

1971

VAN VLIERDEN Michel

1972

DE BRAUWERE Lucien

1973

DE BEUKELAER Roger

1974

GIJSEMANS Jozef

1975

VAN DEN HAUTE Ferdi

1976

VAN DE STEEN André

1977

MARTENS René

1978

WILLEMS Daniel

1979

DE WILDE Etienne

1980

HAGHEDOOREN Paul

1981

DOCKX Kurt

1982

COCQUYT Patrick

1983

FOUBERT Diederik

1984

VAN LEEUWE Stefaan

1985

VAN LEEUWE Stefaan

1986

ROES Peter

1987

DE CLERCQ Peter

1988

BRASSEUR Jean-François

1989

STASSE Michel

1990

REMELS Johan

1991

DEJARDIN Fabrice

1992

DE SMET Nico

1993

VAN DER MEER Casper

1994

CORNELIS Yannick

1995

VERBRUGGHE Rik

1996

DE WAELE Fabien

1997

HESELMANS Wim

1998

SWINNEN Danny

1999

DUIJN Marcel

2000

VERSTRAETEN Jan

2001

MURAVYEV Dmitriy

2002

VANSUMMEREN Johan

2003

VAN HECKE Preben

2004

MEERSMAN Gianni

2005

LIEVENS Erik

2006

MAES Nikolas

2007

DE GREEF Francis

2008

HERMANS Ben

2009

ZINGLE Romain

2010

DEGAND Thomas

2011

TAMAYO Diego Alejandro

2012

VAN RENSBURG Janse

2013

DELFOSSÉ Sébastien

2014

LAMMERTINCK Maurits

2015

VAN ZUMMEREN Stef

2016

LALOUETTE Kevin

2017

VAN TRIJP Maarten

2018

FROLICH Honore

2019

BOUDAT Thomas

ÉQUIPES



Intermarché - Wanty - Gobert Matériaux



Lotto Soudal



Cofidis, Solutions Crédits



AG2R Citroën Team



Alpecin-Fenix



Team Arkéa Samsic

20



Bingoal - Wallonie Bruxelles



Uno-X Pro Cycling Team



Team Total Direct Energie



Groupama - FDJ



Team Jumbo-Visma



Rival Cycling Team



Team DSM



Tartelto - Isorex



Xelliss - Roubaix Lille Métropole



Trinity Racing



Black Spoke Pro Cycling Academy



XSpeed United Continental



BEAT Cycling



Dukla Banska



Hagens-Berman-Axeon



Lviv



Seg-Racing



Massi-Vivo Conecta



Canyon DHB

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le 54ème Circuit de Wallonie est organisé par le ROYAL COURRIER SPORT BAULET rue de Montpellier 63 à 6030 Marchienne au pont sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale, de la Royale ligue Vélocipédique Belge et de la Fédération Cycliste Wallonie Bruxelles.

Elle se dispute le 13 mai 2021 dans le cadre de la BINGOAL BELGIAN CYCLING CUP.

Le directeur de course est Franco La Paglia joignable au +32 475 87 98 91.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs des catégories élites hommes. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour. L'épreuve est classée en classe M.E.1.1 Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants: 125 Pts, 85Pts, 70Pts, 60Pts, 50Pts, 40Pts, 35Pts, 30Pts, 25Pts, 20Pts, 15Pts, 10pts, 5Pts du 13ème au 15ème et 3Pts du 16ème au 25ème aux 25 premiers coureurs classés selon article 2.10.008 du Barème des points applicable au classement final des épreuves des calendriers continentaux Classe

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes:

- Equipes Word Tour UCI
- Equipes Continentales Professionnelles UCI Belges et étrangères
- Equipes Continentales UCI

■ Equipes Nationales

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs, suivant l'article 2.2.002 le nombre maximum de coureurs est limité à 176 partants.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tiendra, le 13 mai 2021 au Complexe de l'Asie rue de l'Asie 4 à Marcinelle.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 8h30 à 10h.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée le 13 mai 2021 à 10h et aura lieu au Complexe de l'Asie rue de l'Asie 4 à Marcinelle, le briefing sécurité est prévu à 11h45 au Complexe de L'Asie avec la police fédérale, la police Locale et les signaleurs mobiles.

La permanence d'arrivée se tiendra, le 13 mai 2021 à l'issue de l'épreuve et les 2 heures suivantes au Garage R.Leone Rue des cerisiers à Mont Sur Marchienne.

ARTICLE 5 RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164,63125 canal 1 du réseau du team Telecom de la RLVB

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le team NHT Vision Team.

Le service est assuré au moyen de 3 voitures

et une moto

ARTICLE 7. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec le directeur de course (organisateur).

ARTICLE 8. CLASSEMENTS

Le classement individuel au temps sera établi.

ARTICLE 9. PRIX

Les prix suivants sont attribués:

- 1er: 5785€ 2ème: 2895€ 3ème:1445€
4ème:715€ 5ème: 580€ 6ème: 435€
7ème:435€ 8ème :290€ 9ème :290€
- Du 10 au 20ème :150€

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au garage R.Leone avenue des cerisiers à Mont-Sur-Marchienne. Le responsable de la permanence est Antonio Garcia joignable au +32 475 72 22 00.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire :

Le Vainqueur de l'épreuve ainsi que le 2° et le 3°

Le premier classé, à l'issue de l'épreuve au classement de la BINGOAL CYCLING CUP.

Ils se présenteront dès leur arrivée au podium protocolaire, situé près de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 12. SECURITE

Les coureurs et les véhicules suiveurs sont tenus de respecter le code de la route et les instructions de la police fédérale. Une équipe de 30 signaleurs mobiles drapeaux jaunes seront également présent.

ARTICLE 13. SOINS MEDICAUX

Les soins médicaux en course sont exclusivement assuré par le médecin de l'épreuve le Docteur Meert Aline joignable au +32 496 62 13 32 ainsi que deux ambulances médicalisées qui suivent l'épreuve.

ARTICLE 14. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 15. ENVIRONNEMENT

Une zone de récolte des déchets sera établi avant et après le ravitaillement entre le kilomètre 68 et 71.

ARTICLE 16. FLÉCHAGE

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Les deux modèles de flèches seront exposées à la permanence et au briefing sécurité. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

ARTICLE 17. FORFAIT

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

RÈGLEMENT COUPE DE BELGIQUE 2021

Les règlements suivants complètent les règlements généraux de l'UCI et de RLVB.

• Article 1

La "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique" est un classement organisé par Pro Cycling Events. Le nom et le règlement doivent être approuvés par le "RLVB" et "l'UCI" (voir art. 6, 1.02.06 du règlement de l'UCI). Le classement comprend dix courses Belges d'un jour de niveau 1.1 ou 1.PRO.

Les épreuves:

1. 2 mars: Le Samyn 1.1
2. 7 mars: GP Monseré 1.1
3. 13 mai: Circuit de Wallonie 1.1
4. 5 juin: Dwars door het Hageland 1.Pro
5. 16 juin: Halle-Ingooigem 1.1
6. 20 août: GP Marcel Kint 1.1
7. 22 août: Schaal Sels 1.1
8. 12 septembre: Antwerp Port Epic 1.1
9. 17 septembre: Koolskamp – Kampioenschap van Vlaanderen 1.1
10. 10 octobre: Memorial Van Steenberghe 1.1

• Article 2

Pour faire partie de la "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique", chaque course doit répondre aux conditions suivantes:

1. L'organisateur a de l'expérience dans l'organisation de courses cyclistes.
2. L'organisation accepte les conditions de la "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique" pour pouvoir y participer. Les épreuves répondant à ces conditions, ne reçoivent pas automatiquement l'étiquette d'une épreuve de "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique". Pro Cycling Events et le comité de route de la RLVB sont les seuls autorisés à approuver le calendrier de la "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique".

• Article 3

La "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique" comprend un classement individuel, basé sur les points et un classement de combativité (Ethias Hero of the Day), ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

1. Classement individuel: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI..
2. Classement de combativité du jour: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

• Article 4

Il n'est pas autorisé que différentes épreuves de la "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique" aient lieu à la même date.

• Article 5

Les organisateurs sont obligés d'inviter des équipes de niveaux WorldTour, Pro-Continental et Continental. Le nombre maximum de coureurs par course ne peut dépasser 175. Les frais de déplacement sont ceux du barème de l'UCI.

• Article 6

1. Le barème du classement individuel:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 1 pour les 15 premiers coureurs dans les résultats de chaque course.

Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-aequo, le plus grand nombre de premières places et éventuellement de deuxième et troisième places est pris en compte. S'il y a toujours un ex-aequo, le résultat de la dernière course sera décisif. Le leader au classement individuel est obligé de recevoir son maillot lors de la cérémonie du podium. Toutefois, le maillot de leader ne peut être porté pendant les courses.

2. Rushes : Km d'or

Il y a 3 rushes dans chaque course. Les 3 premiers coureurs gagnent des points (3-2-1 points). Les points sont ajoutés au classement général.

3. Classement de combativité

Dans chaque épreuve, il y a 3 coureurs sélectionnés par le jury et l'organisation, le public choisira le vainqueur en votant pour 1 des 3 noms, par les différentes chaînes de communication de la Coupe de Belgique.

• Article 7

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium pour la cérémonie protocolaire après chaque épreuve:

- Les 3 premiers coureurs de l'épreuve
- Le leader du classement individuel de la "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique"
- Le vainqueur de la combativité du jour – Ethias Hero of the Day

• Article 8

Les cas spécifiques qui ne sont pas inclus dans ce règlement sont soumis au comité des routes de la RLVB. Les décisions prises par le comité routier de la RLVB concernant le règlement de la "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique" sont irrévocables.

REGLEMENT BEKER VAN BELGIË 2021

Onderstaand reglement vult de algemene reglementen van de UCI en KBWB aan.

• Artikel 1

De "Bingoal Cycling Cup – Beker van België" is een klassement georganiseerd door Pro Cycling Events.

De benaming en het integrale reglement moeten worden goedgekeurd door de KBWB en UCI (Cfr. Art.6 , 1.02.06 van het UCI-reglement). Het klassement bestaat uit zeven Belgische eendagswedstrijden behorende tot de Europe Tour 2020 van het niveau UCI 1.1 of 1.Pro.

De wedstrijden zijn:

1. 2 maart: GP Le Samyn 1.1
2. 7 maart: GP Monseré 1.1
3. 13 mei: Circuit de Wallonie 1.1
4. 5 juni: Dwars door het Hageland 1.Pro
5. 16 juni: Halle-Ingooigem 1.1
6. 20 augustus: GP Marcel Kint 1.1
7. 22 augustus: Schaal Sels 1.1
8. 12 september: Antwerp Port Epic 1.1
9. 17 september: Koolskamp – Kampioenschap van Vlaanderen 1.1

• Artikel 2

Om deel te kunnen uitmaken van de "Bingoal Cycling Cup – Beker van België", moet elke nieuwe wedstrijd voldoen aan volgende voorwaarden:

1. De organisator van de wedstrijd heeft ervaring met het organiseren van wielervedstrijden.
2. De organisatie van de wedstrijd dient het opgelegde draaiboek van de "Bingoal Cycling Cup – Beker van België" te aanvaarden alvorens te deel kan uitmaken van "Bingoal Cycling Cup – Beker van België."

Wedstrijden die aan deze voorwaarden voldoen, krijgen echter niet automatisch het label van een wedstrijd behorende tot "Bingoal Cycling Cup – Beker van België". Pro Cycling Events en de wegcommissie van de KBWB zijn als enigen gemachtigd om de kalender van de "Bingoal Cycling Cup – Beker van België" goed te keuren.

• Artikel 3

De "Bingoal Cycling Cup – Beker van België" omvat een algemeen individueel klassement, gebaseerd op punten en een Dag-Strijdrukklassement (Ethias Hero of the Day). Enkel UCI wegteams en hun renners komen in aanmerking voor het klassement:

1. Algemeen individueel klassement: open voor alle renners van UCI wegteams.
2. Dag-Strijdrukklassement: open voor alle renners van UCI wegteams.

• Artikel 4

Het is niet toegestaan dat verschillende wedstrijden uit de "Bingoal Cycling Cup – Beker van België" op dezelfde datum worden gereden.

• Artikel 5

De wedstrijdorganisaties nodigen verplicht ploegen van het niveau WorldTour, Pro- Continentaal en Continentaal uit. Het maximum aantal renners per wedstrijd mag de 175 niet overschrijden. Onkostenvergoedingen worden aan de ploegen van het niveau WorldTour en Pro- Continentaal vergoed volgens het barema opgelegd door de UCI.

• Artikel 6

1. Puntenbarema algemeen individueel klassement:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 voor de eerste 15 renners in de uitslag van elke wedstrijd. Het algemeen individueel klassement wordt opgemaakt door optelling van de punten behaald in elke wedstrijd. In geval van ex-aequo wordt rekening gehouden met het grootste aantal eerste plaatsen en eventueel tweede en derde plaatsen. Als er dan nog steeds een ex-aequo is, zal de uitslag van de laatste wedstrijd doorslaggevend zijn. De leider in het algemeen individueel klassement is verplicht om de leiderstrui in ontvangst te nemen tijdens de podiumceremonie. De leiderstrui mag echter niet gedragen worden tijdens de wedstrijden.

2. Tussensprints

In elke wedstrijd zijn er 3 tussensprints, waarbij punten worden toegekend aan de eerste 3 renners. De punten worden toegevoegd aan het algemeen klassement. De eerste 3 renners krijgen respectievelijk 3-2-1 punten

3. Strijdrukklassement

In elke wedstrijd worden er 3 renners geselecteerd door de jury en organisatie, waarbij het publiek kan stemmen om de uiteindelijke dagwinnaar van de strijdruk te bepalen. Stemmen kan via een poll die gehouden wordt op de diverse communicatie kanalen van de Beker van België.

• Artikel 7

Volgende renners moeten zich na elke wedstrijd aanbieden aan het podium voor de podiumceremonie:

- Podium van de wedstrijd
- De leider in het algemeen individueel klassement van de "Bingoal Cycling Cup – Beker van België"
- Winnaar van de Strijdruk – Ethias Hero of the Day

• Artikel 8

Specifieke gevallen die niet zijn opgenomen in dit specifieke reglement, worden voorgelegd aan de wegcommissie van de KBWB. De beslissingen genomen door wegcommissie van de KBWB voor wat betreft het reglement van de "Bingoal Cycling Cup – Beker van België", zijn onherroepelijk.

PARTENAIRES



R. LEONE



26





PARTENAIRES COUPE DE BELGIQUE

Avec le soutien

